

**PROFESSEURS DES ECOLES NORMALES.**  
 Chaque Professeur £300—cinq. . . . .  
*Pour chaque Ecole Normale.*  
 Pour la "liste des indigens," aux fins  
 d'aider à soutenir ceux des écoliers qui  
 seront envoyés à l'Ecole Normale,  
 dont les moyens pécuniaires seront tels  
 qu'ils nécessitent des secours, chaque  
 Ecole Normale £300.  
 Pour achats de livres, apparatus etc. pour  
 chaque école normale, 1ère année £100.  
 Chaque année ensuivante £30.  
 Loyer de chaque maison d'école normale

1500 0 0  
 1500 0 0  
 500 0 0  
 150 0 0

**POUR BATIR DES MAISONS D'ECOLES.**  
 Maisons d'écoles élémentaire, 1ère année  
 (1-2 de la somme requise.)  
 2de et chaque année ensuivante  
 (le montant entier requis.)  
 Maisons d'écoles modèles, 1ère année  
 (1-2 de la somme requise.)  
 2de et chaque année ensuivante  
 (le montant entier requis.)

**REPARATIONS DES MAISONS D'ECOLES.**

**FOND D'ENCOURAGEMENT.**  
 A chaque garçon et chaque fille, dans l'é-  
 cole modèle, qui aura donné caution  
 de suivre l'état de maître ou maîtresse  
 (tel qu'expliqué Lettre XXXIV, No.  
 156, £2.

**INSPECTEURS.**  
 Chaque Inspecteur. . . . .  
 A chacun d'eux pour frais de voyages.

**SURINTENDANT.**  
 Son salaire annuel. . . . .  
 Loyer d'un bureau public. . . . .  
 Salaire d'un Secrétaire. . . . .  
 Papier etc. dans le Bureau, et pour im-  
 pression etc.. . . . .  
 Un Messenger. . . . .

**DIFFERENS DEPARTEMENTS.**  
 Papier etc. frais d'impressions etc.

**TRESORIER DE DISTRICTS ET DE CI-  
 TES.**  
 Allouances additionnelles pour devoirs  
 additionels.

**TRESORIER AUX TROIS RIVIERES.**  
 Son salaire (voyez ci-contre)

**BIBLIOTHEQUES D'ARRONDISSEMENS  
 D'ECOLES.**  
 Par la suite.

**ARRONDISSEMENS INDIGENS.**

**PROFESSEURS DES ECORES NORMALES.**  
 Les dépenses de ce département, à être  
 défrayées exclusivement à même les al-  
 locations de la législature, ou à même  
 le fond permanent.  
 Il ne faudra donc aucune taxe, ni cotisa-  
 tion locale.

**POUR BATIR DES MAISONS D'ECOLES.**  
 Maisons d'écoles élémentaires,  
 1ère année, taxe locale pour 1-2 la  
 la somme requise.  
 2 et autres an., do au mont. cor. entier.  
 Maisons des écoles modèles,  
 1er année, taxe locale, pour 1-2 de la  
 somme requise.  
 2 et autres an., do au mont. cor. entier

**REPARATIONS DES MAISONS D'ECOLES.**  
 Ces dépenses à être défrayées exclusiv-  
 ment à même le fond permanent, ou à  
 même les allocations de la Législature.  
 Il ne faudra donc aucune taxe ou co-  
 tisation locale.

**FOND D'ENCOURAGEMENT.**  
 Se tirera du fond permanent, ou des al-  
 locations de la Législature.—Il faudra  
 par conséquent, aucune taxe ni cotisa-  
 tion locale.

**INSPECTEURS.**  
 A être payés exclusivement à même le  
 fond permanent, ou sur allocations de  
 la Législature.  
 Do do do do do do  
 Il ne sera besoin d'aucune taxe ou co-  
 tisation locale.

**SURINTENDANT.**  
 Les dépenses de ce département impor-  
 tant à être défrayées à même le fond  
 permanent ou au moyen d'allocations  
 de la Législature.  
 Il ne faudra par conséquent, taxer ni co-  
 tiser les localités pour cet objet.

**DIFFERENS DEPARTEMENTS.**  
 Sur le fond permanent etc. . . Point de  
 taxe, ni cotisation locale.

**TRESORIER DE DISTRICTS ET DE CITES**  
 Ces dépenses à être prises sur le fond  
 permanent, ou défrayées à même des  
 allocations de la L-gislature. Ce qui  
 par conséquent ne nécessitera aucune  
 taxe ou cotisation locale.

**TRESORIER AUX TROIS RIVIERES.**  
 Le salaire de cet officier, devra être payé  
 entièrement par la ville des 3Rivieres

**BIBLIOTHEQUES D'ARRONDISSEMENS.  
 D'ECLES.**  
 Montant correspondant à être prélevé  
 par chaque localité.

**ARRONDISSEMENS INDIGENS.**  
 Dépenses de frayer exclusivement à même  
 le fond permanent, ou allocations de  
 la L-gislature,

Si par la mise en opération de l'Ordonnance de Judicature, le pays est divisé en 4 grandes divi-  
 sions, il ne devrait y avoir que 4 écoles normales, et 4 Inspecteurs.